



MAIRIE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE

Bureaux ouverts au public
du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
le samedi matin de 9 h à 12 h

Téléphone : 01.45.94.74.74
Télécopie : 01.45.94.78.40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 Septembre 2009, s'est réuni à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLE, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. HAEMMERLE, Maire
Mme LALY, M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, M. DUPRE, Mme GONZALEZ,
M. JARJANETTE, Mme BREART, Maires-Adjoints
M. TROUDART, M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, Mme MAGGI,
M. CORTEZ, Mme BORDUY, M. BOUSLAMA, Mme LERFEL (à partir du point 3), M. AURIOL,
M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

Mme SCHNEIDER, pouvoir à M. GROUZELLE
M. BRUGEROLLE, pouvoir à M. SALVADOR
Mme PERRU, pouvoir à M. HAEMMERLE
M. STHOREZ, pouvoir à Mme BORDUY
Mme MACHADO, pouvoir à Mme GONZALEZ
Mme LERFEL, pouvoir à Mme LALY (jusqu'au point 2 inclus)
Mme BINAGHI, pouvoir à Mme DANIEL
M. GHOUALI, pouvoir à M. MINEO

ETAIT ABSENTE : Mme PARREIRA

◆◆◆

Secrétaire de Séance :

Monsieur Gérard SALVADOR a été désigné, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'il a acceptées.

• Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nomination de Madame Karine DELCOURT aux fonctions de Directrice Générale des Services.

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juin 2009

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 Juin 2009 est approuvé à l'UNANIMITE.

PROCEDURE D'URGENCE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la procédure d'urgence utilisée pour présenter le dossier relatif à la subvention exceptionnelle attribuée par le Sénat.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU SENAT.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention exceptionnelle attribuée par le Sénat d'un montant de 16.000 € H.T.

APPROUVE la répartition de cette subvention ainsi :

- travaux de réhabilitation à la Halte Garderie « La Bergamote »
- acquisition de défibrillateurs automatisés externes

1 – DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA REALISATION D'UN LYCEE DE SECOND CYCLE.**MODALITE DE TRANSFERT ET DE REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Conformément à l'arrêté Préfectoral n° 2008/2073 du 20 Mai 2008, constatant l'achèvement de la mission du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'un Lycée de Second Cycle et approuvant sa dissolution,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les modalités de transfert de l'actif selon la clé de répartition démographique définie sur les résultats du recensement de 1999.

ACCEPTE la reprise des résultats ainsi qu'il suit :

- ligne 001 – Dépense d'Investissement : déficit d'un montant de 5.480,10 €
- ligne 002 – Recette de fonctionnement : excédent d'un montant de 5.684,84 €

Globalement cette opération représente un solde positif de 204,74 €

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 Décembre 2008,

ADOPTE le montant définitif de l'attribution de compensation 2008, soit 5.131.116,04 €, ainsi que le montant prévisionnel 2009 évalué à 5.116.113,60 €.

3 – TAXE D'HABITATION. ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

RECONDUIT pour l'année 2010 les abattements obligatoires pour charges de famille :

10 % pour chacune des 2 premières personnes à charge

15 % pour chacune des personnes à charge suivantes

RECONDUIT pour 2010 les abattements facultatifs à la base :

Abattement spécial à la base de 15 % en faveur des contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417-I du CGI et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la moyenne communale.

4 – ACQUISITION A TITRE GRATUIT DE DIVERSES IMMOBILISATIONS.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'acquérir à titre gratuit divers matériels informatique cédés par le CCAS et de les intégrer dans le patrimoine de la Ville.

5 – BUDGET PRIMITIF 2009 – DECISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Afin d'ajuster avant la fin de l'exercice les crédits attribués par la Chambre Régionale des Comptes au Budget Primitif 2009,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les décisions modificatives ainsi qu'il suit, équilibrées en dépenses et recettes :

Budget Ville : Total des décisions modificatives en section de fonctionnement : 6.000 €

Total des décisions modificatives en section d'investissement : 258.000 €

6 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DE LA VILLE POUR L'EXERCICE 2009.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'allouer au Receveur Municipal de Chennevières-sur-Marne, conformément à la Loi, l'indemnité de conseil pour l'année 2009, pour un montant brut de 2.549,09 €.

7 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE le report de ce point à la prochaine séance du conseil municipal.

8 – CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la création des 9 commissions suivantes :

- UNE COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES
- UNE COMMISSION TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE
- UNE COMMISSION ARTS, CULTURE ET EMBELISSEMENT DE LA VILLE
- UNE COMMISSION ASSOCIATIONS, CENTRE SOCIAL, JEUNESSE
- UNE COMMISSION SANTE, PETITE ENFANCE
- UNE COMMISSION URBANISME, VOIRIE, AMENAGEMENT DURABLE
- UNE COMMISSION SOLIDARITE, AFFAIRES SOCIALES, LOGEMENT
- UNE COMMISSION COMMUNICATION, ANIMATION
- UNE COMMISSION SPORT, POLITIQUE DE LA VILLE

DECIDE de procéder à l'élection des membres à main levée (article L.2121-21 du CGCT),

ACCEPTTE le principe de la représentation proportionnelle comme suit :

Chaque commission sera composée, outre de Monsieur le Maire Président de droit, de 6 membres de la majorité municipale, 2 membres de la liste « Ensemble pour Agir » et 1 membre de la liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément ». Un suppléant pourra être désigné.

FIXE la composition des commissions comme suit, outre le Maire, Président de droit :

- COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :

Mme LALY, M. DEHAUT, Mme MAGGI, Mme PERRU, M. CORTEZ, Mme BORDUY.

Suppléante : Mme SCHNEIDER

- Liste « Ensemble pour Agir » : M. GHOUALI, M. MINEO

Suppléante : Mme DANIEL

- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : Mme DIRRINGER

Suppléant : M. BARNAUD

- COMMISSION TRAVAUX ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :

M. GROUZELLE, M. TROUDART, M. BRUGEROLLE, M. DELLA-MUSSIA, M. STHOREZ, M. BOUSLAMA

Suppléante : Mme REILHE

- Liste « Ensemble pour Agir » : M. DJEBARA, M. GHOUALI

Suppléante : Mme BINAGHI

- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : M. BARNAUD

Suppléante : Mme DIRRINGER

- COMMISSION ARTS, CULTURE ET EMBELISSEMENT DE LA VILLE

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :

Mme REILHE, M. SALVADOR, M. JARJANETTE, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, M. CORTEZ

Suppléante : Mme BREART

- Liste « Ensemble pour Agir » : Mme BINAGHI, M. AURIOL

Suppléant : M. TERDJMAN

- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : M. BARNAUD

Suppléante : Mme DIRRINGER

- COMMISSION ASSOCIATIONS, CENTRE SOCIAL, JEUNESSE

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :

M. SALVADOR, Mme GONZALEZ, M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, Mme MAGGI, M. BOUSLAMA

Suppléante : Mme PERRU

- Liste « Ensemble pour Agir » : M. GHOUALI, M. MINEO

Suppléante : Mme DANIEL

- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : M. BARNAUD

Suppléante : Mme DIRRINGER

- COMMISSION SANTE, PETITE ENFANCE

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :
Mme SCHNEIDER, Mme LALY, Mme GONZALEZ, Mme MACHADO, Mme BORDUY, Mme LERFEL
Suppléant : M. CORTEZ
- Liste « Ensemble pour Agir » : M. MINEO, Mme DANIEL
Suppléant : M. GHOUALI
- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : Mme DIRRINGER
Suppléant : M. BARNAUD

- COMMISSION URBANISME, VOIRIE, AMENAGEMENT DURABLE

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :
M. DUPRE, M. BRUGEROLLE, M. DELLA-MUSSIA, M. STHOREZ, M. BOUSLAMA, Mme LERFEL
Suppléante : Mme BORDUY
- Liste « Ensemble pour Agir » : M. DJEBARA, M. TERDJMAN
Suppléante : Mme BINAGHI
- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : M. BARNAUD
Suppléante : Mme DIRRINGER

- COMMISSION SOLIDARITE, AFFAIRES SOCIALES, LOGEMENT

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :
Mme GONZALEZ, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER, M. TROUDART, M. DEHAUT,
Mme PELLET-SCHIFFRINE
Suppléante : Mme LERFEL
- Liste « Ensemble pour Agir » : M. AURIOL, Mme DANIEL
Suppléant : M. DJEBARA
- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : Mme DIRRINGER
Suppléant : M. BARNAUD

- COMMISSION COMMUNICATION, ANIMATION

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :
M. JARJANETTE, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. BRUGEROLLE, M. DELLA-MUSSIA,
M. STHOREZ, Mme PARREIRA
Suppléant : M. CORTEZ
- Liste « Ensemble pour Agir » : Mme BINAGHI, M. TERDJMAN
Suppléant : M. AURIOL
- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : Mme DIRRINGER
Suppléant : M. BARNAUD

- COMMISSION SPORT, POLITIQUE DE LA VILLE

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :
Mme BREART, M. DEHAUT, M. BRUGEROLLE, Mme PERRU, Mme PARREIRA, M. BOUSLAMA
Suppléant : M. DUPRE
- Liste « Ensemble pour Agir » : M. GHOUALI, M. DJEBARA
Suppléant : M. MINEO
- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : M. BARNAUD
Suppléante : Mme DIRRINGER

**9 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE.**

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

ACCEPTÉ la composition de la commission à 16 membres, dont :

14 membres de l'assemblée délibérante désignés à la proportionnelle :

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » : 10 membres
- Liste « Ensemble pour Agir » : 3 membres
- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : 1 membre

- 2 représentants d'associations locales nommés par l'Assemblée délibérante.

Désignation des membres :

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE de procéder à l'élection des membres à main levée (article L.2121-21 du CGCT),

APPROUVE la désignation des membres suivants :

Représentants du Conseil Municipal :

- Liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières » :
M. HAEMMERLE, Mme LALY, M. DEHAUT, M. DUPRE, M. GROUZELLE, Mme PELLET-SCHIFFRINE,
Mme REILHE, M. BRUGEROLLE, M. TROUDART, Mme BORDUY.
- Liste « Ensemble pour Agir » : M. AURIOL, M. DJEBARA, M. MINEO
- Liste « Ensemble pour Chennevières, Passionnément » : Mme DIRRINGER

Représentants d'Associations Locales :

M. NOVAREGIO, Président du C.O.C.
M. BASTIEN, Président de l'U.F.C. QUE CHOISIR

10 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

DESIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Monsieur le Maire propose une liste de contribuables, constituée de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants,

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE,

Par 25 voix POUR,

7 abstentions (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI,
M. GHOUALI, M. DJEBARA)

ACCEPTE la liste proposée des commissaires de la commune à la Commission Communale des Impôts Directs.

11 – FOIRE A LA BROCANTE.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR. TARIFS POUR L'ANNEE 2009.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

*** Approbation du règlement intérieur :**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le règlement intérieur proposé pour le bon déroulement de cette manifestation.

***Tarifs pour l'année 2009 :**

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'organisation d'une foire à la brocante le 4 Octobre 2009 dans le centre ville.

ACCEPTTE l'application des tarifs suivants pour 2 ml :

Canavérois : 17 €
Extérieurs et professionnels : 28 €

Gratuité pour les commerçants du secteur participant à l'animation de la journée et pour les associations canavéroises.

**12 – MISE EN PLACE D'UNE PATINOIRE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE.
APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

TARIFS 2009-2010

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

• Approbation du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE de mettre en place une patinoire durant les fêtes de fin d'année 2009/2010.

APPROUVE le règlement intérieur de la patinoire installée pour les fêtes de fin d'année square Littlehampton proposé pour le bon déroulement de cette manifestation.

•Tarifs 2009-2010

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

ACCEPTTE l'application des tarifs suivants :

Entrée seule sans location de patins	3,20 €
Entrée + location de patins	3,70 €
Forfait 10 entrées sans location de patins	27,00 €
Forfait 10 entrées + location de patins	32,00 €

DIT qu'un coupon d'une valeur de 2,00 € au lieu de 3,70 € sera attribué aux enfants :

- scolarisés en maternelle et en primaire à Chennevières
- inscrits aux centres de loisirs
- inscrits au conservatoire de musique ou de danse

PRECISE que la gratuité sera appliquée pour les activités encadrées des centres de loisirs municipaux (enfance et jeunesse).

13 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF AUX LOCATIONS D'AUTOCARS AVEC CHAUFFEURS POUR LE RAMASSAGE ET SORTIES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET TRANSPORT OCCASIONNEL D'ADULTES.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Afin de poursuivre le ramassage des enfants et la mise à disposition des écoles d'autocars pour leurs sorties, il convient de renouveler la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la procédure d'appel d'offres, divisée en 3 lots dont les propositions suivantes ont été retenues :

- Lot n°1 : Ramassage scolaire quotidien et périscolaire avec la société Charter Car
- Lot n°2 : Sorties scolaires et centres aérés avec la société Darche Gros
- Lot n°3 : Location d'autocars pour sorties tout public avec la société Darche Gros

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché correspondant.

14 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE, POSE ET ENTRETIEN DE MOBILIERS URBAINS DONT CERTAINS A VOCATION PUBLICITAIRE.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le contrat de mise à disposition gratuite de mobilier urbain est arrivé à expiration et il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE,

Par 23 voix POUR

9 Abstentions (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

APPROUVE la procédure d'appel d'offres, dont la proposition de la Société VEDIAUD PUBLICITE a été retenue, pour une durée de 10 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché précité.

PREND ACTE du montant unitaire des redevances d'occupation du domaine public communal par type de mobilier installé.

15 – PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE POSTES.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les créations de postes suivantes :

- Filière Sociale

- un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} Classe,

- Filière Médico sociale

- un poste de Psychologue Territorial Hors Classe,

- Filière Culturelle

- un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe

16 – ELUS. INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

FIXE les indemnités de fonction des 7 Conseillers Municipaux ayant chacun une délégation, pour la durée du mandat, à savoir : 4,40 % de l'indice brut 1015.

17 – LEGISLATION FUNERAIRE. REFORME DES VACATIONS FUNERAIRES.

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Conformément à la Loi n° 2008-1530 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ayant réformé les dispositions funéraires, il est demandé à l'assemblée de fixer le montant unitaire des vacations.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

PROPOSE de fixer le montant unitaire des vacations funéraires faisant l'objet d'une surveillance des services de police à 20 €.

18 – DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL – SOCIETE « METRO »

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande de dérogation aux dispositions de l'article L.221-5 du Code du Travail émise par la Société METRO pour son magasin situé 8, rue Gay Lussac pour l'ouverture du dimanche 20 DECEMBRE 2009.

19 – ENFANCE ET SCOLARITE.

APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS.

Rapporteur : Madame LALY

Une convention signée avec la CAF définit les modalités de versement et les conditions d'attribution de la prestation, les modalités de règlement, tout en rappelant au gestionnaire ses différents engagements obligatoires.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

APPROUVE l'avenant n° 2 proposé par la CAF, qui dissocie les accueils de loisirs maternels et accueils élémentaires, et concerne les accueils de loisirs sans hébergement élémentaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service accueil et loisirs.

20 – ENFANCE ET SCOLARITE.

MODIFICATION TARIF DU FORFAIT ETUDES DIRIGÉES. ANNEE SCOLAIRE 2009/2010.

Rapporteur : Madame LALY

Lors de la séance du 29 Juin 2008, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des activités scolaires et périscolaires pour l'année 2009/2010. Or, une erreur matérielle figurait concernant le tarif des études dirigées.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

FIXE le tarif du forfait par mois des études dirigées à 27,15 €.

21 – CENTRE SOCIAL MUNICIPAL. CONVENTION ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS.

Rapporteur : Monsieur SALVADOR

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

ADOPTE le contrat de projet du centre social municipal.

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional d'Ile de France d'un montant de 5.557 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention animation sociale des quartiers.

22 – CONTRIBUTIONS D'URBANISME. PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX. INSTITUTION SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL. AUTORISATION.

Rapporteur : Monsieur DUPRE

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'instaurer le régime de la participation pour le financement de voies nouvelles défini aux articles L.332-11-1 et L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme.

PRECISE que la recette correspondante sera imputée au budget.

23 – ANNULATION DE LA DELIBERATION INSTITUANT LA PARTICIPATION POUR NON REALISATION D'AIRES DE STATIONNEMENT.

Rapporteur : Monsieur DUPRE

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE,

Par 22 voix POUR

7 voix CONTRE (M. AURIOL, M. TERDJMAN, M. MINEO, Mme DANIEL, Mme BINAGHI, M. GHOUALI, M. DJEBARA)

3 ABSTENTIONS (Mme BORDUY, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD)

DECIDE l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 22 Octobre 2008 instituant la participation pour non réalisation des aires de stationnement.

24 – DECISIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLE

Monsieur HAEMMERLE, Maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, présente à l'Assemblée les décisions municipales prises par le Maire, en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 29 Juin 2009, comme suit :

DECISION MUNICIPALE N° 17/09 du 6 Juillet 2009

Mise à disposition d'une partie du terrain de l'ensemble sportif des Bordes à Chennevières.

DECISION MUNICIPALE N° 18/09 du 7 Juillet 2009

Trésorerie Principale 36, rue des Fusillés de Châteaubriant.
Renouvellement de bail.

DECISION MUNICIPALE N° 19/09 du 24 Juillet 2009

Classe de découverte (Neige). Remboursement de somme trop perçue.

DECISION MUNICIPALE N° 20/09 du 29 Juillet 2009

Avenant n° 1 au marché n° M2008-0021 relatif à la téléphonie filaire des sites principaux.

DECISION MUNICIPALE N° 21/09 du 6 Août 2009

Avenant n° 1 au marché n° M2006-0024 relatif au lot 1 sur le ramassage scolaire quotidien et ramassage hebdomadaire des centres aérés en période de vacances scolaires selon circuits établis.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.

...

N.B. - Le Compte-Rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe



B. HAEMMERLE
Maire